



Tout savoir sur les

Documents d'objectifs

des sites Natura 2000

Vosges du Nord

FR 4211799 / FR 4201799

Forêts, rochers et étangs
du Pays de Bitche

FR 4112006



LE RÉSEAU ÉCOLOGIQUE
EUROPÉEN



sommaire

→ Introduction	page 4
Qu'est-ce que Natura 2000 ?	4
La vie d'un site Natura 2000...	5
Le document d'objectifs, kesako ?	6
Les outils Natura 2000	7
Le site Natura 2000 « Vosges du Nord »	8
Le site Natura 2000 « Pays de Bitche »	9
→ État des lieux	page 10
Les habitats d'intérêt européen	10
Les oiseaux d'intérêt européen	12
Les autres espèces d'intérêt européen	13
Les activités humaines aujourd'hui	14
Les activités humaines d'hier	16
→ Orientations	page 18
Enjeux -menaces	20
Objectifs de gestion durable	20
→ Plan d'actions	page 22
Agir pour les forêts...	22
... Dans le site N2000 « Vosges du Nord »	24
... Dans le site N2000 « Pays de Bitche »	26
Agir pour les rivières...	28
... Dans le site N2000 « Vosges du Nord »	
Agir pour les prairies...	30
... Dans le site Natura 2000 « Vosges du Nord » et « Pays de Bitche »	
→ Pour agir ?	page 32
Un animateur, le SYCOPARC...	32
Vous : gestionnaires, propriétaires, habitants...	33
→ Répertoire / bibliothèque	page 34

Lexique



Qu'est-ce que Natura 2000 ?

POURQUOI NATURA 2000 ?

... POUR PRÉSERVER LA DIVERSITÉ DU VIVANT

La terre est peuplée de millions d'espèces végétales et animales. Depuis deux siècles, la disparition d'espèces s'accélère. Elle ne concerne plus uniquement les milieux et espèces rares, mais également notre patrimoine vivant commun. Ce phénomène s'explique essentiellement par l'évolution et l'intensification des activités humaines qui mènent à la modification ou à la destruction des milieux de vie des animaux et des plantes.

UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE... EUROPÉEN

L'Europe s'est lancée dans la constitution d'un ambitieux réseau de sites écologiques, le **réseau Natura 2000**, dont les deux buts sont de : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires en intégrant les activités humaines. Le maillage de sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative de préservation des espèces et des habitats naturels. Le vol des oiseaux migrateurs nous rappelle avec poésie que la nature et sa préservation n'ont pas de frontières. Chaque état membre est en charge de la mise en place de cette politique sur son territoire et de son suivi.

Le réseau Natura 2000 est constitué de deux types de sites :

- les espaces essentiels à la survie d'**oiseaux d'intérêt européen**, rares ou menacés en Europe. Il s'agit de zones de reproduction, d'alimentation, d'hivernage ou de migration, désignés au titre de la directive européenne « Oiseaux » de 1979 (79/409/CEE). Ces sites Natura 2000 sont nommés **Zones de Protection Spéciale (ZPS*)** ;
- les espaces destinés à préserver des **milieux naturels, des plantes ou des espèces animales d'intérêt européen** (hors oiseaux), désignés au titre de la directive européenne « Habitats-Faune-Flore » de 1992 (92/43/CEE). Ces sites Natura 2000 sont appelés **Zones Spéciales de Conservation (ZSC*)**.

Chaque Etat membre désigne les espaces répondant aux critères ci-dessus. L'Europe analyse et valide les sites Natura 2000 proposés.

Le réseau Natura 2000 en France : des inventaires scientifiques... à l'engagement de l'Etat

Directives	Identification des sites	Validation européenne	Désignation par l'Etat - Arrêté ministériel
« Oiseaux » 1979	Inventaires disponibles : ZNIEFF*, ZICO*	Sites Oiseaux	ZPS*
« Habitats » 1992	Etudes complémentaires	Sites Habitats	ZSC*
→ Réseau européen Natura 2000			

LA FRANCE : UN PATRIMOINE NATUREL EXCEPTIONNEL

Compte tenu de son exceptionnelle diversité biologique, la France a une responsabilité particulière à l'échelle européenne :

- elle se situe sur quatre des neuf régions biogéographiques européennes : atlantique, alpine, continentale et méditerranéenne ;
- elle abrite 64 % des 191 espèces d'oiseaux d'intérêt européen ;
- ainsi que 70 % des 222 types d'habitats d'intérêt européen et 22 % des 632 des espèces animales (hors oiseaux) et végétales d'intérêt européen.



Les chiffres clés du réseau Natura 2000

Source : www.developpement-durable.gouv.fr/natura2000



La vie d'un site Natura 2000...

.... BASÉE SUR LA CONCERTATION

La politique Natura 2000 s'appuie en France sur la concertation et le volontariat, l'objectif étant de concilier la préservation du patrimoine naturel et les activités humaines. Aussi, un **projet de préservation et de gestion durable** est élaboré, pour chaque site Natura 2000, **en lien avec les habitants et usagers du site** (communes, forestiers, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs, administrations, associations...), réunis au sein du comité de pilotage (Copil). Présidé par un élu local, ce comité accompagne la rédaction d'un plan d'actions propre au site : le document d'objectifs (Docob). Le Copil reste actif durant la mise en œuvre du Docob, son évaluation et son évolution éventuelle.

LA PROPOSITION ET LA DÉSIGNATION DU SITE

Les sites accueillant des habitats et espèces d'intérêt européen font l'objet d'une **consultation des collectivités concernant leur périmètre**. Ils sont alors transmis à l'Europe, validé, puis désigné en droit français par arrêté ministériel. Il prend alors officiellement le nom de « site Natura 2000 », plus précisément de ZPS ou ZSC.

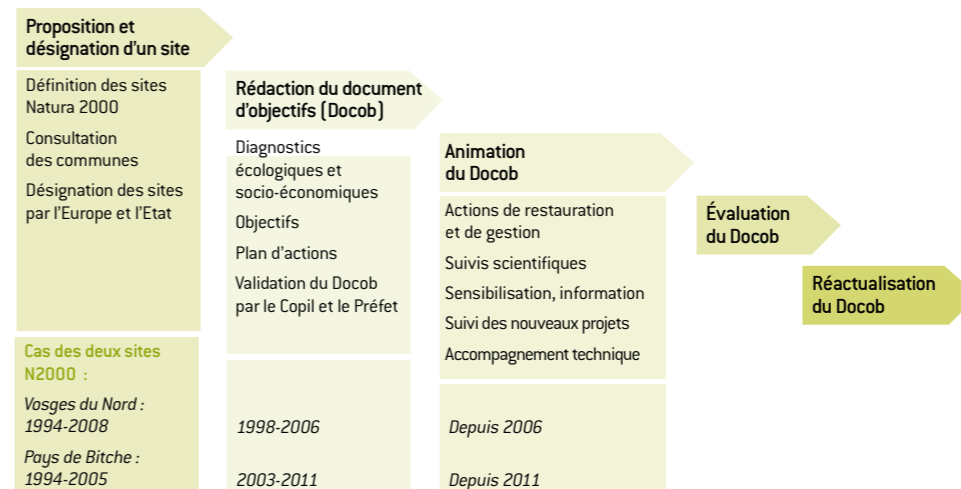
LA RÉDACTION / L'ANIMATION DU DOCOB

Après la désignation d'un site Natura 2000, deux étapes se distinguent : la rédaction du Docob et son animation. Cette deuxième phase correspond à la **mise en œuvre du programme d'actions** défini en concertation avec les acteurs du territoire. Ce travail est **porté par une collectivité territoriale, élue par ses pairs**, au sein du comité de pilotage. Les actions sont multiples : contribuer à la désignation d'arbres à haute valeur biologique dans les forêts, soutenir financièrement des pratiques agricoles extensives, restaurer la qualité physique des rivières, accompagner les communes et usagers dans leurs projets.

L'ÉVALUATION DU DOCOB

Tous les six ans, un **bilan des opérations et de l'état de santé des habitats et des espèces** contribue à évaluer la pertinence du Docob. Si de nouveaux enjeux apparaissent et des actions complémentaires sont nécessaires, le Docob est révisé et un nouveau programme est établi pour six ans.

Les tranches de vie d'un site Natura 2000... en bref



Des visites de terrain pour mieux échanger
Photo : CCSF



Les expertises scientifiques pour évaluer les actions menées / inventaires chauves-souris
Photo : SYCOPARC

Le document d'objectifs, késako ?

Le document d'objectifs ou Docob constitue la **feuille de route pour la gestion d'un site Natura 2000**.

Sa construction résulte de plusieurs années de travail, elle s'appuie sur la réflexion du comité de pilotage et de groupes de travail, des documents scientifiques, des relevés de terrain et des enquêtes auprès des acteurs socio-économiques...

Le Docob est un **document de référence, résultat de la concertation entre tous les acteurs**, détaillant les actions à mener pour préserver, voire restaurer, les richesses naturelles d'un site Natura 2000.

UNE RÉDACTION SOUS HAUTE CONCERTATION...

L'élaboration du Docob est :

- suivie et validée par le **comité de pilotage (Copil)**, instance centrale de la concertation dans le dispositif Natura 2000. Le Copil est présidé par un élu local désigné par ses pairs ;
- réalisée par l'**opérateur Natura 2000**, collectivité territoriale désignée par le Copil ;
- validée par le Préfet.

Comité de pilotage COPIL = Instance de décision
Examine et valide les grandes étapes de la vie du site



Opérateur / Animateur : Natura 2000

Maître d'ouvrage : Collectivité responsable de la bonne marche de la vie du site

Animateur des étapes clés de la concertation

Rédacteur du document d'objectifs (Docob) et de son application



Groupes de travail

Approche thématique

Identification des objectifs

Proposition du plan d'actions

LE CONTENU DU DOCOB...

- une description de l'état initial du site
 - Un état des lieux des milieux et des espèces d'intérêt européen
 - Une analyse socio-économique : activités économiques et de loisirs
- les enjeux de conservation du site
- les objectifs de gestion durable
- un plan d'actions
- une méthode d'évaluation des opérations réalisées
- les cahiers des charges des contrats et de la charte Natura 2000.

POUR QUE VIVE LE DOCOB...

La mise en œuvre ou animation du Docob est assurée par une collectivité territoriale désignée par le Copil, comme maître d'ouvrage. On parle d'**animateur Natura 2000**.

Les actions sont initiées en fonction de leur caractère prioritaire, leur faisabilité technique, financière et politique. L'animation du Docob est suivie par le Copil.

- Le SYCOPARC anime 9 des 11 sites Natura 2000 de son territoire. La maîtrise d'ouvrage des sites « Pelouses à Obergailbach » et « Vallée de la Sarre, de l'Albe et de l'Isch, le marais de Francaltroff » est respectivement assurée par la commune d'Obergailbach et la communauté de communes d'Alsace bossue. Dans ces deux cas, les collectivités ont confiées la rédaction du Docob au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine.

Les outils Natura 2000

La préservation de certains milieux ou des espèces d'intérêt européen implique la mise en œuvre d'actions multiples : opérations de gestion, maîtrise foncière, conseil, information.

La charte et les contrats Natura 2000 sont des instruments contractuels, basés sur le volontariat qui sont à la disposition des acteurs du territoire pour une mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000.

LA CHARTE NATURA 2000

La charte identifie les **bonnes pratiques** à suivre ou poursuivre dans le cadre des activités humaines ayant un lien avec les milieux naturels.

Aussi, elle permet aux gestionnaires et acteurs d'un site Natura 2000 de **marquer leur engagement en faveur de la politique Natura 2000** en assurant une gestion compatible avec les objectifs du Docob.

La charte Natura 2000 est **spécifique à un site Natura 2000**. Elle est incluse dans le Docob.

LES CONTRATS NATURA 2000

Le contrat Natura 2000 finance des opérations de gestion ou de restauration des habitats* d'intérêt européen ou des habitats d'espèces* d'intérêt européen.

Il existe 3 types de contrats :

- **Les contrats agricoles ou mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt)** : ils visent à préserver les espaces ouverts gérés par l'agriculture mais également les cours d'eau. Ils indemnisent la reconversion de terres arables en prairies, la gestion extensive des espaces en herbe (réduction de la fertilisation, retard de fauche...).
- **Les contrats forestiers** ont pour objectif l'amélioration de la qualité des milieux forestiers. Ils financent les propriétaires ou gestionnaires pour la création d'îlots de sénescence, les travaux de régénération en faveur des essences autochtones, les surcoûts visant à réduire l'impact des dessertes forestières...
- **Les contrats ni agricoles, ni forestiers** ou contrats « nini » concernent les espaces sans vocation économique, les cours d'eau... Ils rémunèrent la suppression d'espèces inadaptées (épicéas) en bord de cours d'eau, la suppression d'une buse, d'un seuil altérant le fonctionnement des cours d'eau, les aménagements des sites de reproduction ou d'hivernage des chauves-souris...

Les contrats Natura 2000 sont listés dans un catalogue national et doivent être définis dans le Docob pour être éligibles sur un site donné. Les contrats forestiers font également l'objet d'un arrêté préfectoral régional.

- Pour la signature de charte ou de contrats Natura 2000, contacter le SYCOPARC / coordonnées des animateurs Natura 2000 page 34.

L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Dans les sites Natura 2000, **certaines projets, nouvelles activités et documents de planification sont soumis à une étude préalable obligatoire : l'évaluation des incidences**. Ils sont clairement identifiés dans un décret d'avril 2010 et dans des arrêtés préfectoraux.

L'évaluation des incidences vise à mesurer les effets d'un projet, plan ou programme sur les habitats et les espèces d'intérêt européen et à proposer des solutions alternatives si des impacts notables sont identifiés.

- Pour en savoir plus, se reporter au chapitre « Liens utiles », page 34. Votre projet est-il soumis à évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ? Contacter les Directions départementales de territoires / coordonnées page 34. N'oubliez pas d'informer le SYCOPARC / coordonnées des animateurs Natura 2000 page 34.

Éligibilité et modalités d'engagement pour la charte et les contrats N2000

1. Souscription volontaire sur des parcelles choisies par le signataire

2. Adhésion ouverte aux titulaires de droits réels ou personnels

3. Pour une durée de 5 ans

Pour les contrats, les travaux doivent commencer dans les 2 années suivant la signature

Contrôle du respect des engagements

Avantages/financements

Pour la charte :

- Exonération de la taxe sur le foncier non bâti
- Garantie de gestion durable des forêts

Pour les contrats, financements par l'Etat et l'Europe :

- jusqu'à 80% des dépenses éligibles pour les collectivités ;
- jusqu'à 100% pour les autres signataires

Certaines opérations sont plafonnées.

Livret de sensibilisation sur l'évaluation des incidences

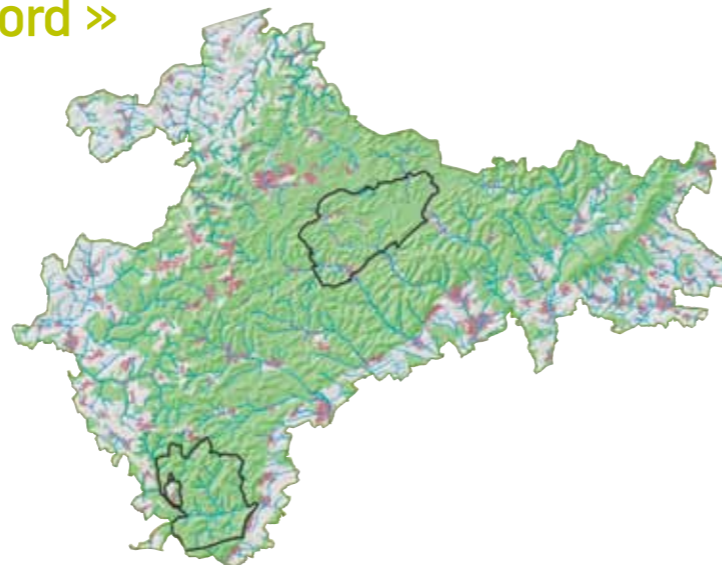
Source : www.developpement-durable.gouv.fr/natura2000



Le site Natura 2000 « Vosges du Nord »

CARTE D'IDENTITE NATURA 2000

- **TYPE** Zone de protection spéciale (ZPS*) / directive « Oiseaux » + Zone spéciale de conservation (ZSC*) / directive « Habitats »
- **NOM** Vosges du Nord
- **CODE** ZPS / FR4211799
ZSC / FR4201799
- **LOCALISATION** Région Alsace, Département Bas-Rhin,
- **DÉSIGNATION** ZPS / Arrêté ministériel du 6 janvier 2005
ZSC / Arrêté ministériel du 26 décembre 2008
- **DOCOB** Validation par le Copil le 28 novembre 2006
Approbation par arrêté préfectoral le 21 décembre 2006
- **SURFACE** 4 996 ha
- **COMMUNES** Dossenheim-sur-Zinsel, Eckartswiller, Ernolsheim-lès-Saverne, Eschbourg, Neuwiller-lès-Saverne, La Petite Pierre, Saint-Jean-Saverne
- **GÉOLOGIE** Grès à Voltzia (Ouest) et Grès vosgien (Est)
- **ALTITUDE** 185 m (Zinsel du Sud) à 417 m (Hunebourg)
- **DESCRIPTION** Ce site Natura 2000 est **majoritairement forestier** (95 % de sa surface), les espaces ouverts se concentrent dans la vallée de la Zinsel du Sud, qui traverse le site d'Est en Ouest. Le relief général est celui d'un **plateau entaillé par des vallées aux versants abrupts**. Les ruisseaux, plus ou moins transformés par des aménagements (étangs, pistes...) se caractérisent par leur caractère oligotrophe*. Le site Natura 2000 Vosges du Nord n'inclut pas de villages, mais des habitats dispersés.
- **FONCIER/FORÊTS** Forêt domaniale : 66.8 %
Forêt communale : 28.8 %
Forêt privée : 4.4 %
- **À NOTER** La Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) de La Petite Pierre Nord est en quasi-totalité incluse dans le site Natura 2000 « Vosges du Nord ». Cette réserve, créée en 1953, est co-gérée par l'Office national des forêts (ONF) et l'Office national de chasse et de la faune sauvage.



Périmètre du Parc naturel régional des Vosges du Nord

■ Pour en savoir plus sur la RNCFS de La Petite Pierre, contacter l'Office national de la chasse et de la faune sauvage / 03 88 70 49 48.

Périmètre et occupation des sols du site Natura 2000 « Vosges du Nord »



Le site Natura 2000 « Pays de Bitche »

CARTE D'IDENTITE NATURA 2000

- **TYPE** Zone de protection spéciale (ZPS*) / directive « Oiseaux »
- **NOM** Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche
- **CODE** FR 4112006
- **LOCALISATION** Région Lorraine, Département Moselle,
- **DÉSIGNATION** Arrêté ministériel du 5 juillet 2005
Validation par le Copil le 9 juin 2011
Approbation par arrêté préfectoral le 28 octobre 2011
- **SURFACE** 6 270 ha
- **COMMUNES** Philippsbourg, Eguelshardt, Sturzelbronn, Baerenthal, Mouterhouse et Bitche
- **GÉOLOGIE** Grès vosgien
- **ALTITUDE** 210 m (Zinsel du Nord) à 418 m (Falkenberg)
- **DESCRIPTION** Ce site Natura 2000 correspond à un **vaste massif forestier** (90 % de la surface) ponctué de **rochers gréseux**, entrecoupé de **vallées étroites et encaissées**, dans lesquelles s'écoulent quelques-unes des principales rivières des Vosges du Nord : Zinsel du Nord, Falkensteinerbach et Schwarzbach. Les fonds de vallée ouverts occupent 6 % de la ZPS, les zones urbaines 1% (villages et habitat dispersé).
- **FONCIER/FORÊTS** Forêt domaniale : 83.9 %
Forêt communale : 0.5 %
Forêts privées : 15.6 % dont 15% correspondant à la forêt Pimodan
- **À NOTER** La ZPS Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche se superpose en partie à la ZSC* Haute Moder et affluents. Ce site Natura 2000 correspondant au haut bassin de la Moder, couvre les fonds de vallée et les espaces tourbeux de la ZPS. En outre, la ZPS comprend 94 % de la Réserve naturelle nationale (RNN) Rochers et tourbières du Pays de Bitche dont le SYCOPARC est le gestionnaire principal, en lien avec l'ONF, la forêt Pimodan et la commune de Baerenthal.

■ Pour en savoir plus sur la ZSC Haute Moder et la RNN Rochers et tourbières du Pays de Bitche, contacter le SYCOPARC / coordonnées page 34.

Périmètre et occupation des sols du site Natura 2000 « Pays de Bitche »

- ZPS Vosges du Nord
- ZSC Haute Moder
- Limites communales
- Espaces forestiers
- Espaces agricoles
- Zones urbanisées
- Cours d'eau

Echelle : 1/70 000
Sources : ASP, DREAL Alsace et Lorraine, BDOCS2008@CIGAL, BDTOP@IGN



Articulation avec le site Natura 2000 Haute Moder et affluents

Source : SYCOPARC

L'ensemble des cours d'eau et zones humides de la ZPS Pays de Bitche sont intégrés à la ZSC Haute Moder et affluents, et font l'objet d'un document d'objectifs validé en octobre 2006 [programme d'actions avec des mesures de gestion incluant des mesures de gestion spécifiques].

En vue d'intégrer la dimension « bassin versant » et de répondre à la conservation du Martin-pêcheur d'Europe (page 12), des objectifs de préservation des cours d'eau et zones humides sont identifiés et intégrés dans le Docob ZPS Pays de Bitche (1) dans la charte sous forme de recommandations et d'engagements et (2) dans les contrats Natura 2000 par le biais des bonnes pratiques. En revanche, aucune mesure de gestion contractuelle relative aux milieux aquatiques n'est développée dans le Docob ZPS Pays de Bitche.

Les habitats d'intérêt européen

QU'EST-CE QU'UN HABITAT NATUREL ?

Un habitat naturel est une unité [1] caractérisée par son climat, son exposition, son altitude, sa géologie, sa pédologie, [2] accueillant des espèces animales et végétales déterminées, [3] plus ou moins marquées par les activités humaines. La flore, au caractère intégrateur, permet l'identification des habitats et la définition de leur état de santé ou état de conservation.

Les habitats naturels d'intérêt européen sont listés à l'annexe I de la directive « Habitats », ils justifient la désignation des ZSC*, cas du site Vosges du Nord.

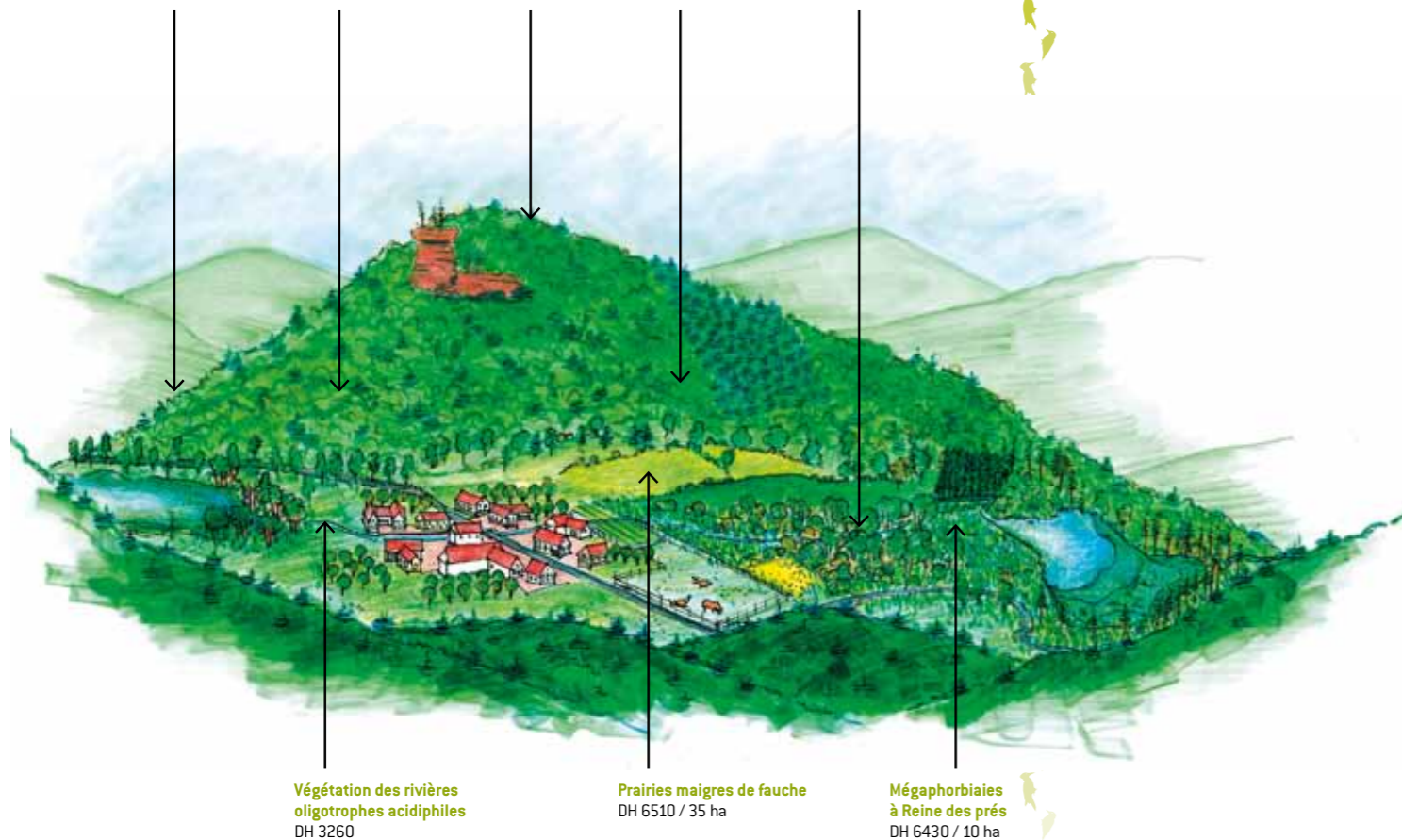
QUE TROUVE-T-ON DANS LE SITE NATURA 2000

« VOSGES DU NORD » ?

Le site Natura 2000 « Vosges du Nord » est classé au titre de la directive « Habitats », ce qui n'est pas le cas du site « Pays de Bitche ». Ainsi, il a fait l'objet d'inventaires spécifiques en 1998-1999 [G. Bailly] et en 2003 [ONF – R. Bœuf], permettant de caractériser 8 habitats d'intérêt européen, d'évaluer leur état de conservation et de les cartographier.

Localisation des habitats d'intérêt européen

Erablaies-frênaies de ravin DH 9180 / 2 ha	Hêtraies montagnardes à Aspérule DH 9110 / 410 ha	Chênaies pédonculées méso-acidiphiles DH 9160 / 5 ha	Hêtraies et chênaies collinéennes à Luzule DH 9110 / 4098 ha	Aulnaies alluviales DH 91E0* / 41 ha
---	--	---	---	---



Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles
DH 3260

Prairies maigres de fauche
DH 6510 / 35 ha

Mégaphorbiaies à Reine des prés
DH 6430 / 10 ha

Les habitats d'intérêt européen

EN IMAGES



Hêtraies et chênaies collinéennes à submontagnardes à Luzule
DH 9110 / 4098 ha



Hêtraies montagnardes à Aspérule
DH 9130 / 410 ha



Chênaies pédonculées méso-acidiphiles
DH 9160 / 5 ha



Erablaies-frênaies de ravin
DH 9180 / 2 ha



Aulnaies alluviales
DH 91E0* / 41 ha



Végétation des rivières oligotrophes acidiphiles
DH 3260



Prairies maigres de fauche
DH 6510 / 35 ha



Mégaphorbiaies à Reine des prés
DH 6430 / 10 ha

Les oiseaux d'intérêt européen

Les oiseaux d'intérêt européen sont listés en annexe I de la directive « Oiseaux ». Ces espèces rares ou menacées en Europe justifient la désignation des ZPS*, tels que les sites Vosges du Nord et Forêts, rochers et étangs du Pays de Bitche.

- Vosges du Nord : 13 oiseaux d'intérêt européen dont 9 nicheurs
- Pays de Bitche : 10 oiseaux d'intérêt européen dont 10 nicheurs

LES PICS



Pic noir



Pic cendré



Pic mar

LES CHOUETTES



Grand-duc d'Europe



Chevêchette d'Europe



Chouette de Tengmalm

MAIS AUSSI...



Faucon pèlerin



Martin pêcheur d'Europe



Cincle plongeur



Pie grièche écorcheur

Bondrée apivore NI*
Engoulevent d'Europe NI*
& Alouette lulu NI*

NI* = Non illustré

Photos : David Hackel sauf Martin pêcheur d'Europe : David Hackel et Michel Poinsignon
Pic cendré et Chevêchette d'Europe : Yves Muller,

Les autres espèces d'intérêt européen

Les espèces animales (hors oiseaux) et végétales d'intérêt européen sont identifiées en annexe II de la directive « Habitats ». Ces espèces en régression en Europe justifient la désignation des ZSC*, cas du site Vosges du Nord.

- Vosges du Nord : 1 plante d'intérêt européen / *Trichomanes speciosum*
- 7 espèces d'intérêt européen

LES CHAUVES-SOURIS



Barbastelle



Grand Murin

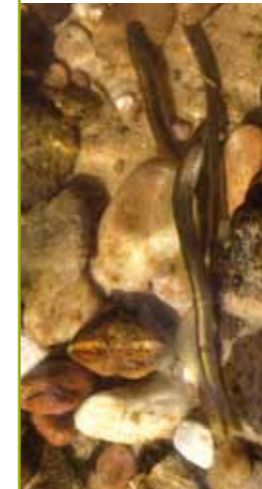


Murin de Beschelein

LES POISSONS



Chabot



Lamproie de Planer

MAIS AUSSI...



Lucane cerf-volant



Gomphe serpent



Trace du Lynx boréal

Le site Natura 2000 « Pays de Bitche » accueille également ces espèces. Toutefois, n'étant pas désigné au titre de la directive « Habitats », il n'a fait l'objet d'inventaires spécifiques sur ces groupes biologiques.

Photos : SYCDPARC sauf Lucane cerf-volant, Grand Murin et trace de Lynx boréal : David Hackel

Les activités humaines aujourd'hui

Au vu de la dominance de l'espace forestier au sein des sites Natura 2000 « Vosges du Nord » et « Pays de Bitche », les activités propres à ces espaces seront prioritairement abordées.

DANS LE MASSIF FORESTIER...

... LA PRODUCTION DE BOIS

Les **forêts publiques** (> 10 000 ha concernés) sont gérées de manière multifonctionnelle, avec 3 objectifs : (1) la production de bois, (2) la préservation des milieux et (3) l'accueil du public.

La gestion des forêts du site « Vosges du Nord » intègre les évolutions sylvicoles alsaciennes visant à maintenir une ambiance forestière permanente, en s'appuyant notamment sur un allongement des durées de régénération (temps de récolte sur une parcelle donnée).

La sylviculture pratiquée sur le site « Pays de Bitche » diffère sur ce dernier point, elle s'appuie sur les guides de sylviculture nationaux soutenant des cycles forestiers courts. Un travail a été mené afin d'intégrer certains principes des évolutions sylvicoles alsaciennes à la gestion des forêts publiques mosellanes :

- Rechercher le mélange d'essences et la diversité des structures
- Adapter la sylviculture à la nature des peuplements forestiers
- Rechercher des diamètres de récolte maximaux
- Privilégier la régénération naturelle
- Éviter les coupes rases et maintenir des sur-réserves
- Améliorer la croissance et la stabilité du peuplement par des éclaircies dynamiques.

À noter que la politique environnementale de l'ONF préconise le maintien d'arbres à vocation biologique : 1 mort/ha + 2 vivants (à cavités ou dépérissants)/ha ainsi que la mise en place d'un réseau de vieux bois.

95 % des **forêts privées** du site « Pays de Bitche » sont gérées à l'arbre, selon les principes Pro Silva.

... LA CHASSE

- Vosges du Nord : 10 lots en forêts publiques (7 en communales et 3 en domaniales) dont 1 incluant la Réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS)
- Pays de Bitche : 15 lots en forêts publiques
4 lots en forêts Pimodan
Chasse interdite dans la RNN Pays de Bitche

Les gestionnaires forestiers publics ou privés constatent des **problèmes de régénération** (chêne et sapin essentiellement) ainsi que des dégâts par **frottis et écorçage de certains peuplements**. Ces difficultés sont susceptibles de modifier la composition des forêts.



Manipulation dans la RNCFS / Piégeage dans le cadre de la piste porcine

Site Natura 2000 « Vosges du Nord »
Photo : ONF

Ecorçage de pin

Site Natura 2000 « Vosges du Nord »
Photo : ONF

Naissance des évolutions sylvicoles alsaciennes

Source : ONF / DT Alsace, Manuel pratique de sylviculture.

C'est dans un contexte spécifique de région boisée et densément peuplée à forte sensibilité environnementale, après des remises en cause et des échanges nourris avec le monde naturaliste, les partenaires institutionnels et les forestiers des pays voisins, qu'ont été formalisées en 1996, les évolutions sylvicoles alsaciennes. Les premiers thèmes traités ont porté sur l'étalement de la récolte ainsi que sur l'adaptation de la sylviculture aux structures existantes.

Pro-Silva en bref

Source : <http://www.prosilva.fr>

La sylviculture Pro Silva est basée sur la gestion de la qualité et se veut respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers, tout en étant économiquement viable.

La stratégie retenue tend à l'optimisation de la production des peuplements forestiers d'une manière durable et rentable, tout en intégrant les fonctions écologique et sociale qui leur sont assignées. Cette sylviculture d'arbres permet d'obtenir des revenus soutenus et réguliers tout en ayant des forêts multifonctionnelles, continues et stables.

Les activités humaines aujourd'hui

... L'ESCALADE

Les rochers de grès si caractéristiques de cette région constituent des lieux attractifs pour les grimpeurs, mais un écosystème nécessaire à la reproduction du faucon pèlerin et du grand-duc d'Europe, deux rapaces d'intérêt européen mais également du grand corbeau.

Une charte pour la pratique de l'escalade dans les Vosges du Nord concilie la préservation de la faune et la varappe, en identifiant (1) des bonnes pratiques, (2) des rochers strictement interdits et des sites conventionnés, ouverts à l'escalade.

- Vosges du Nord : 0 rocher conventionné pour l'escalade
- Pays de Bitche : 3 rochers conventionnés pour l'escalade

Pour en savoir plus sur la Charte escalade, contacter le SYCOPARC / Coordonnées, page 34

... LA RANDONNÉE

Le territoire présente un maillage dense de sentiers pédestres. Le Club Vosgien, association de promotion de la randonnée pédestre, plante et entretient le balisage des sentiers. Cette activité peut avoir une incidence sur la reproduction du Faucon pèlerin et du Grand-duc d'Europe, très sensibles au dérangement.

Des actions d'information et de surveillance sont menées pour limiter cet impact.

Des sentiers thématiques pour découvrir les sites Natura 2000 :

- Sentier d'interprétation sur la forêt du Loosthal
- Circuit emblématique « De rochers en rochers autour de La Petite Pierre »
- Circuit emblématique « Entre châteaux forts et étangs du Pays de Bitche »

Pour en savoir plus sur la randonnée dans le Parc naturel régional des Vosges du Nord, contacter le SYCOPARC / Coordonnées ou se reporter à « Liens utiles », page 34.

DANS LES RIVIERES ET LES PLANS D'EAU...

... LA PÊCHE

Ce loisir est répandu sur les sites Natura 2000, il concerne les plans d'eau comme les rivières.

- Vosges du Nord : 2 associations de pêche
- Pays de Bitche : 3 associations de pêche

DANS LES ESPACES OUVERTS...

... L'AGRICULTURE

L'agriculture a fortement décliné dans les Vosges du Nord depuis 1950. Le territoire des Vosges du Nord cumule plusieurs handicaps : des sols pauvres du point de vue agronomique (faible réserve en eau et en éléments nutritifs), très humides et séchant, un morcellement foncier qui complexifie la gestion.

- Vosges du Nord : 12 agriculteurs
- Pays de Bitche : 10 agriculteurs

Rocher non conventionné du site Natura 2000 « Vosges du Nord » / Kegelskof
Photo : SYCOPARC



Circuit emblématique / fiche n°4 « Entre châteaux forts et étangs du Pays de Bitche »
Source : SYCOPARC
Photo : T. Bichler / Best of Wandern

Les activités humaines d'hier par Philippe JEHIN

Du Moyen Age à la Révolution, la population des Vosges du Nord entretient des relations très étroites avec la forêt qui constitue une ressource fondamentale. **Toutes les activités reposent sur l'exploitation de la forêt.** Dans une région au sol peu fertile, c'est grâce à la forêt que la population a pu s'implanter et subsister. L'essor démographique, en particulier aux XVI^e et XVIII^e siècles, entraîne le développement de la construction ainsi qu'une consommation croissante en bois de chauffage.

UN BESOIN VITAL DE BOIS...

Pour la charpente comme la menuiserie intérieure de leurs maisons, **les habitants bénéficient de droits d'usage pour le bois de construction ou bois de marnage** « Bauholtz ». Jusqu'au XVII^e siècle, la profusion de bois n'encourage pas la parcimonie. Il arrive souvent que les habitants coupent beaucoup plus d'arbres qu'ils n'en ont réellement besoin pour la construction ou la réparation d'un bâtiment. En 1580, le gruyer (responsable forestier) de Bitché déclare : « *lesdits habitants de la seigneurie de Bitché ont droit de prendre tous les bois pour bâtir et en coupent beaucoup plus qu'il ne leur en faut, et bien souvent le laissent pourrir* ». Dans le comté de La Petite-Pierre, les autorités seigneuriales veillent davantage à la préservation de la forêt. Le règlement forestier de 1592 prévoit que les sujets remettront une demande écrite au représentant seigneurial, précisant la quantité et la qualité des bois ainsi que l'utilisation prévue. Le gruyer seigneurial veillera à son emploi exact afin qu'il ne soit pas vendu à un tiers. Après la Guerre de Trente ans (1618-1648), la réglementation précise que la quantité de bois demandée doit être vérifiée au préalable par un charpentier juré. Au XVIII^e siècle, le bois de marnage est défini de façon de plus en plus restreinte parce que la région connaît une forte croissance démographique. Les forêts sont sollicitées de façon exponentielle. L'essence la plus prisée pour le bois de construction est incontestablement le chêne.

La maison construite, il faut ensuite cuire ses aliments et se chauffer. Peu d'informations permettent d'évaluer la consommation réelle des foyers en bois de chauffage, appelé affouage ou « Brennholtz ». **Au Moyen Age, les habitants ont un libre accès à la forêt et y prélèvent librement le bois nécessaire. A partir du XVII^e siècle, la délivrance de bois de chauffage est encadrée.** Habituellement, un officier seigneurial, appelé garde-marteau, procède au martelage des arbres à abattre pour le bois d'affouage des particuliers. Toutes les essences sont utilisées, mais on note une large prédilection pour le hêtre.

UN PAYSAGE MODELÉ PAR LES ACTIVITÉS AGRICOLES...

Jusqu'à la Révolution, l'essor démographique se fait largement au détriment des forêts, par l'extension des finages et le développement de l'élevage.

Les paysans à la recherche de nouvelles terres déboisent des parcelles forestières lors des phases de croissance démographique comme les XVI^e et XVIII^e siècles. Il s'agit souvent de défrichements temporaires par l'essartage. Le feu réduit en cendres les plantes herbacées et les arbustes. Le défrichement ne signifie pas déforestation irrémédiable. En effet, la nature sableuse du sol ne permet pas une mise en valeur rentable et durable : faible capacité de rétention de l'eau, pauvreté en éléments minéraux.

Les champs ainsi gagnés sur la forêt sont exploités pendant deux ou trois ans, puis ils sont abandonnés à la forêt pendant une longue période de jachère de 10 à 30 ans. Les essences pionnières comme le bouleau ou le noisetier regagnent le terrain abandonné.

Pour pallier le faible rendement des terres agricoles, les paysans consacrent une large partie de leurs activités à l'élevage. Celui-ci se pratique essentiellement en forêt, c'est le **droit de vaine pâture**. La forêt souffre de dégradations appelées abrouissements qui mettent en péril son avenir. Les herbivores ne se contentent pas seulement des plantes herbacées du sous-bois, mais broutent aussi des jeunes pousses et les feuilles à leur portée. Au XVIII^e siècle, le surpâturage en lisière des bois est manifeste.



Vallée du falkensteinbach dans les années 50
Source : Anonyme

Les activités humaines d'hier par Philippe JEHIN

L'IMPACT DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES SUR LA FORÊT...

... LES VERRERIES

La verrerie constitue le **facteur essentiel du déboisement et de peuplement des Vosges du Nord**. Elles sont à l'origine d'immenses clairières à partir du XVI^e siècle. D'abord nomades, les verreries deviennent fixes et obtiennent de larges concessions forestières de la part des seigneurs. Dans un premier temps, les forêts affectées aux verreries sont exploitées de façon pionnière, sans le souci d'une gestion durable de la ressource ligneuse. La sédentarisation des verriers nécessite l'octroi de concessions forestières, les affectations. Le contrat d'implantation définit les surfaces, les modes d'exploitation, la succession des parcelles à exploiter dans le cadre d'une révolution sur plusieurs décennies. **Les terres sont déboisées pour être converties en champs ou en prés.** D'autres doivent conserver des baliveaux afin de favoriser le reboisement. Cependant, pour toutes les verreries, on constate que les parcelles affectées à leur fonctionnement se révèlent insuffisantes. Les verreries sont parfois contraintes à un chômage de plusieurs années si elles ne peuvent pas acheter du bois au prix fort.

... LES FORGES

La métallurgie, comme la verrerie, est **une industrie consommatrice en bois**. Son implantation dans les Vosges du Nord s'explique par la présence de minerai de fer sur le piémont alsacien, l'utilisation des cours d'eau pour l'énergie hydraulique, mais aussi par l'abondance du bois. La métallurgie exige en effet une forte consommation de bois sous forme de charbon. La première étape de cette industrie consiste donc en un important travail forestier. Plusieurs sites métallurgiques apparaissent à la fin du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle à Zinswiller, Mouterhouse et Jaegerthal. En 1789, les besoins en bois des différents **établissements De Dietrich** se montent à 20 000 cordes de bois par an. **La moitié du personnel de l'entreprise travaille alors en forêt en tant que bûcherons, charbonniers ou voituriers.** Cette exploitation intense du bois a donné aux Vosges du Nord un caractère industriel précoce et original, basé sur le verre et le fer.

... LES ARMATEURS HOLLANDAIS

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, les marines européennes sont en plein essor. Les armateurs hollandais prospectent la vallée du Rhin et jettent notamment leur dévolu sur les Vosges du Nord au début du XVIII^e siècle. Des contrats d'exploitation sont signés avec le duc de Lorraine et les seigneurs alsaciens. Des milliers de chênes sont coupés, grossièrement façonnés en forêt, puis flottés vers les arsenaux où ils sont retravaillés par les charpentiers pour la confection des coques de navires. Des pins sont aussi coupés pour les mâts. En 1739, plus de 6000 pieds sont coupés dans le secteur de La Petite-Pierre. Ce commerce très lucratif se poursuit jusqu'à la Révolution.

CONCLUSION

Du Moyen Age à la Révolution, la forêt représente une ressource indispensable pour l'implantation humaine en lui fournissant matériau et combustible. Pour les paysans, la forêt est perçue comme une réserve foncière, indispensable pour étendre leurs cultures et y parquer leurs troupeaux. Les industries dévoreuses de bois comme la verrerie ou la métallurgie trouvent dans les Vosges du Nord de vastes forêts alors sous-utilisées, qu'elles exploitent intensément avec les encouragements des autorités qui en tirent des revenus conséquents. Mais toutes ces activités se montrent extrêmement préjudiciables au couvert forestier. **En 1789, la forêt a considérablement régressé, en surface, mais surtout en qualité : les bois sont devenus très clairs, remplis de taillis et d'essences pionnières et ponctués de clairières.**

À partir du milieu du XVIII^e siècle, les autorités seigneuriales et royales imposent des mesures coercitives pour réduire les prélèvements et assurer la survie du couvert forestier. Les premiers résultats paraissent insuffisants : on ne peut priver la population de bois.

La véritable mutation économique se déroulera au XIX^e siècle avec le déclin de l'agriculture et surtout l'abandon du bois au profit de la houille importée.

Enjeux - menaces

EN FORÊT...

- Intensification des pratiques sylvicoles :
 - Coupes rases/plantations
 - Raccourcissement des durées de régénération, rajeunissement des forêts
 - Diminution du diamètre d'exploitabilité, réduction des gros bois feuillus
 - Exploitation des arbres biologiques (cavités, dépérissants...)
 - Augmentation de la proportion d'allochtones (épicéas, douglas, chêne rouge, mélèze...)
- Peuplements résineux faiblement diversifiés
- Déficit d'arbres à cavités, d'arbres dépérissants, de bois morts sur pied et au sol
- Dérangements liés à des travaux sylvicoles en période de reproduction
- Forte densité de gibiers, notamment cerfs et chevreuils
- Tassement du sol par passages d'engins
- Création de voiries forestières : apports sédimentaires, destruction des habitats humides de fonds de vallons, ou de forêts de ravin, habitats de faible superficie
- Drainage
- Colonisation par des espèces invasives : cerisier tardif, raisin d'Amérique, balsamine de l'Himalaya, solidages...

POUR LES ROCHERS...

- Dérangements des sites de reproduction liés à la pratique non maîtrisée des sports de pleine nature (escalade, randonnée) et aux travaux sylvicoles en période de reproduction
- Piétinement
- Campement/stationnement : feux de camp, déchets...
- Fermeture des rochers notamment par enrésinement
- Dérangements hivernaux et/ou fermeture des cavités naturelles

POUR LES RIVIÈRES...

- Altération de la qualité physique des cours d'eau : rectification, curage, remblai, seuils...
- Rupture de la continuité écologique : étangs en barrage, seuils...
- Colonisation par des espèces invasives : Balsamine de l'Himalaya, Solidages spp...
- Pollutions physico-chimiques des eaux
- Réduction des débits par prélèvements d'eau : pompage, prises d'eau

POUR LES PRAIRIES, LES FRICHES HUMIDES...

- Intensification des pratiques agricoles :
 - Retournement des prairies
 - Drainage
 - Excès de fertilisation
 - Généralisation de l'enrubannage et de l'ensilage (coupe précoce)
 - Cheptel trop important et pâturage hivernal
 - Utilisation de pesticides dont insecticides
- Tassement du sol par passages d'engins
- Colonisation par des espèces invasives : Balsamine de l'Himalaya, Solidages spp...
- Disparition de l'habitat par plantations d'épicéas et de peupliers
- Fermeture des milieux ouverts et semi-ouverts

Tassement du sol lié aux passages d'engins
Photo : SYCOPARC



Restes d'un feu de camp sur un rocher du Pays de Bitche
Photo : SYCOPARC

Enjeux - menaces

EN IMAGES



Enrésinement de la hêtraie par le douglas
Photo : SYCOPARC



Elargissement d'une piste forestière
Photo : SYCOPARC



Abroussissement de jeunes sapins
Photo : Evrard de Turkheim



Plantation d'épicéas en fond de vallée
Photo : ONF



Prise d'eau sur la Zinsel du Sud
Photo : SYCOPARC



La rudbeckie, une belle invasive qui envahit les fonds de vallée à Mouterhouse
Photo : SYCOPARC



Excès de fertilisation sur prairies sableuses
Photo : SYCOPARC

Objectifs de gestion durable

SITE NATURA 2000 « VOSGES DU NORD »

EN FORÊT ET POUR LES ROCHERS...

Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers

- Préserver les habitats non transformés
- Restaurer les habitats altérés
- Rechercher la représentation de toutes les phases du cycle forestier (présence des phases de maturité et de sénescence notamment)
- Rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique au sein du massif
- Inciter à la mise en place d'une gestion différenciée des habitats de forêt de ravin, avec un objectif de protection prioritaire

Maintien en bon état de conservation des populations des espèces d'intérêt européen

- Intégrer dans la gestion les facteurs favorables aux chauves-souris, lucane cerf-volant
- Intégrer dans la gestion les facteurs favorables aux pics, faucon pèlerin, hibou grand-duc

POUR LES RIVIÈRES ET LES ZONES HUMIDES...

Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières sur grès

- Rétablir la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire
- Garantir une bonne qualité chimique de l'eau
- Restaurer les tronçons de rivière physiquement altérés

Maintenir la fonctionnalité et la richesse biologique des zones humides

- Maîtriser l'aménagement des vallées
- Conserver une mosaïque d'habitats naturels humides caractéristiques des Vosges du Nord et d'intérêt communautaire en bon état de conservation

POUR LES PRAIRIES...

Conserver des espaces ouverts à vocation patrimoniale et paysagère aux abords des villages

- Encourager le maintien d'une gestion traditionnelle des prairies de fauche
- Développer de nouvelles dynamiques locales garantes de la conservation d'espaces ouverts de qualité

SENSIBILISER...

Formation des acteurs et sensibilisation de la population, notamment à la gestion forestière multifonctionnelle et au respect des cours d'eau et zones humides

- Former les propriétaires et gestionnaires forestiers à la prise en compte des enjeux Natura 2000 dans le cadre d'une gestion à objectif principal de production
- Sensibiliser les élus et les populations locales à la complexité de la gestion forestière multifonctionnelle
- Faire prendre conscience aux usagers et riverains de la complexité de la fragilité des rivières
- Sensibiliser les habitants à la mutation des paysages
- Faire naître des comportements éco-citoyens



Volis
Photo : SYCOPARC



Potamot à feuilles de renouée
Photo : Yvan Meyer



Concertation / Visite du comité de pilotage
Photo : SYCOPARC

Objectifs de gestion durable

SITE NATURA 2000 ZPS « PAYS DE BITCHE »

EN FORÊT ET POUR LES ROCHERS...

Poursuivre et favoriser des pratiques sylvicoles favorables à la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire

- Diversifier les peuplements forestiers résineux existants
- Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne
- Protéger la diversité des conditions de micro-habitats, favorables au cantonnement, à la nidification et à l'alimentation des espèces d'oiseaux forestiers
- Limiter la perturbation des espèces sensibles au dérangement

POUR LES RIVIÈRES ET LES ZONES HUMIDES...

Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau sur grès et la fonctionnalité des zones humides

- Maîtriser l'aménagement des vallées
- Assurer la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire
- Conserver des zones humides fonctionnelles sur les plans hydraulique et écologique

Rappel : La ZSC Haute Moder inclut l'ensemble des cours d'eau et zones humides d'importance de la ZPS Pays de Bitche.

En vue d'intégrer la dimension « bassin versant » et de répondre à la conservation du Martin-pêcheur d'Europe, le Docob Pays de Bitche inclut des objectifs de préservation de ces milieux fragiles, les intègre dans la charte et dans les contrats Natura 2000 par le biais des bonnes pratiques. Toutefois, il n'inclut aucune action contractuelle en faveur des rivières et des zones humides, un plan d'actions opérationnelles étant intégré dans le Docob Haute Moder.

Pour en savoir plus, se reporter au chapitre « Liens utiles », page 34.

POUR LES PRAIRIES...

Maintenir une activité d'élevage extensive dans les fonds de vallées

- Maintenir les surfaces en herbe
- Limiter les apports d'intrants (engrais et produits agro-pharmaceutiques)

SENSIBILISER...

Développer les actions de formation, de sensibilisation et de communication

- Engager des actions de formation en direction du monde agricole et forestier
- Veiller à assurer la tranquillité des sites de reproduction du Faucon pèlerin
- Développer des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement en direction des principaux usagers de la ZPS (randonneurs, grimpeurs, naturalistes, scolaires, élus, habitants)

ET MIEUX CONNAITRE...

Améliorer la connaissance et renforcer le suivi des milieux et des espèces

- Améliorer la connaissance de la ZPS
 - Mettre à jour l'état des lieux des milieux forestiers en intégrant la réactualisation des nouveaux aménagements en forêts publiques et plans simples de gestion en forêts privées
- Suivre l'évolution des données écologiques sur la ZPS
 - Suivre la bonne mise en place des préconisations de gestion forestière et caractériser l'évolution des milieux forestiers par le biais d'indicateurs
 - Poursuivre les suivis ornithologiques réguliers, développer un suivi adapté des espèces remarquables de l'Annexe I et initier de nouveaux monitorings



Arbres à cavités
Photo : SYCOPARC



Panneau d'information pour limiter le dérangement du Faucon pèlerin
Source : SYCOPARC

Agir pour les forêts...

RETOUR SUR LES OBJECTIFS DE GESTION DURABLE...

...SITE NATURA 2000 « VOSGES DU NORD »

Amélioration de l'état de conservation des habitats forestiers

- Préserver les hêtraies-chênaies peu modifiées et restaurer les forêts très artificialisées (plantation mono spécifique de douglas ou épicéas par exemple) en incitant au retour des feuillus locaux et en allongeant les durées de régénération
- Maintenir des peuplements forestiers riches en gros bois et des phases de sénescence
- Contrôler le développement des « herbivores » chassables afin de permettre aux forêts de se régénérer correctement
- Mettre en place une gestion forestière spécifique permettant de protéger les rares forêts de ravin
- Mettre en place une gestion adaptée à la fragilité du milieu dans les forêts humides
- Veiller à la préservation des sols forestiers
- Favoriser le maintien d'arbres de gros diamètre, d'arbres à intérêt biologique et de bois mort

Maintien en bon état de conservation des populations des espèces d'intérêt européen

- Prendre en compte les espèces liées au bois mort et les espèces arboricoles dans la gestion forestière (maintien de bois morts au sol, conservation d'arbres à cavités)
- Porter attention aux espèces sensibles qui peuvent être dérangées par les travaux forestiers faucon pèlerin, et grand-duc d'Europe notamment

...SITE NATURA 2000 « PAYS DE BITCHE »

Poursuivre et favoriser des pratiques sylvicoles favorables à la préservation des oiseaux d'intérêt communautaire

- Enrichir en espèces feuillues autochtones, les peuplements forestiers résineux existants
 - Travailler au profit du mélange des essences dans les peuplements dominés par les résineux
 - Recourir préférentiellement à la régénération naturelle
- Maintenir des peuplements enrichis en gros bois de hêtre et de chêne
 - Développer des îlots de sénescence de feuillus répartis sur l'ensemble de la ZPS
 - Développer un réseau d'îlots de vieillissement
 - Allonger les durées de régénération, en privilégiant les coupes progressives
- Protéger la diversité des conditions de micro-habitats, favorables au cantonnement, à la nidification et à l'alimentation des espèces d'oiseaux forestiers
 - Maintenir des arbres à cavités et dépérissants, les arbres morts sur pied
 - Conserver des rémanents et les arbres morts au sol
 - Localement, maintenir des résineux en bouquets pour la chevêchette d'Europe
 - Veiller à la préservation des lisières forestières
 - Maintenir des sites favorables à la nidification du faucon pèlerin
- Limiter le dérangement des espèces sensibles



Vue de la ZSC/ ZPS Vosges du Nord depuis le Kegelskopf
Photo : SYCOPARC

Pourquoi favoriser les gros bois de feuillus ?

Les gros bois feuillus ont une valeur économique, des caractéristiques technologiques spécifiques et ils jouent un rôle écologique majeur. En effet, les gros arbres abritent plus facilement des aires de rapaces ou de hérons, permettent aux pics de creuser des cavités et sont plus enclins à développer du bois mort quand ils deviennent sénescents.

Le rôle du bois mort en forêt et des arbres dépérissants ou à cavités

Le bois mort joue un rôle très important en forêt :

- **maintien de la productivité des sols** (particulièrement sur les sols gréseux). En se dégradant sous l'action des champignons, invertébrés, bactéries..., il rend au sol une partie des minéraux et nutriments nécessaires à la croissance des arbres.
- **lieu de vie pour de très nombreux animaux, plantes et champignons** qui (1) se nourrissent de bois mort ou d'espèces se nourrissant de bois mort, (2) y trouvent un logement (écorce décollée, cavités, ou tronc mort couché...)

Pour une partie de cette biodiversité, le petit bois mort (branches, jeunes arbres) ne suffit pas. **De gros arbres morts sont aussi nécessaires.** 25 à 30 % de la biodiversité forestière est liée au bois mort et aux très vieux arbres.

Dans une forêt naturelle, le volume de bois mort atteint de 40 à 200 m³ par hectare, soit 5 à 30 % du volume de bois vivant selon les cas de figures. Dans les Vosges du Nord, en forêts exploitées selon des principes de gestion durable, on peut espérer 20 à 30 m³ de bois mort par hectare, soit environ 5% du volume de bois vivant.

Agir pour les forêts...

LES OUTILS...

...LA CHARTE

ENGAGEMENTS

- Favoriser les espèces végétales locales caractéristiques de l'habitat
- limiter l'utilisation des produits agro-pharmaceutiques
- Favoriser la permanence du couvert forestier
- Minimiser l'impact des travaux sur les zones humides / gestion douce des cours d'eau
- Autoriser l'accès de l'animateur Natura 2000 aux parcelles engagées
- Proscrire le dépôt et le stockage des déchets
- Mettre en cohérence les documents de gestion forestiers

RECOMMANDATIONS

- Respecter les périodes de sensibilité de la faune, lors de la réalisation de travaux
- Prévenir l'apparition et la prolifération d'espèces envahissantes
- Proscrire l'agrainage en zones humides
- Préserver des arbres biologiques dans les peuplements
- Informers en cas d'organisation de manifestations de loisirs

■ Lors de la rédaction du Docob Vosges du Nord, la possibilité d'inscrire des recommandations – engagements non contrôlés – dans la charte N2000 n'existait pas.

...LES CONTRATS

ENGAGEMENTS

- Création d'îlots de sénescence
- Travaux en faveur de la régénération naturelle d'essences autochtones
- Réduction de l'impact des dessertes forestières (prise en charge des surcoûts)
- Travaux de marquage et d'abattage en faveur des chauves-souris et du faucon pèlerin
- Investissements visant à informer les usagers de la forêt
- Dégagements de fougère aigle et de préparation de terrain sans produits chimiques
- Chantier d'élimination d'une espèce allochtone à caractère envahissant
- Action de restauration ou de recréation de ripisylves

...LA SENSIBILISATION, LA FORMATION

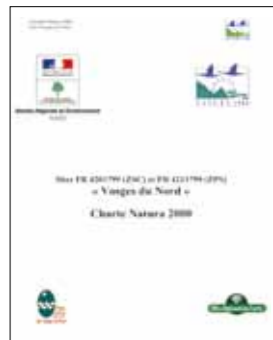
- Formation à destination des gestionnaires forestiers
- Actions de sensibilisation à destination des élus, du grand public, des scolaires

...LES SUIVIS ÉCOLOGIQUES

- Inventaire de l'avifaune d'intérêt européen
- Etude des chauves-souris
- Suivi des habitats forestiers / monitoring forestier

SITE NATURA 2000 « VOSGES DU NORD »

DES EXEMPLES DE RÉALISATIONS...



Signature de la charte Natura 2000 sur l'ensemble des forêts publiques (4 500 ha, soit 96% des forêts)
Source : SYCOPARC



Contrat N2000 pour la désignation de 25ha d'îlots de sénescence en forêts domaniales
Photo : SYCOPARC



Monitoring forestier à partir de 276 placettes permanentes couvrant 600 ha, localisées dans les réserves biologiques et les parcelles en traitement irrégulier, en forêts domaniales
Photos : SYCOPARC



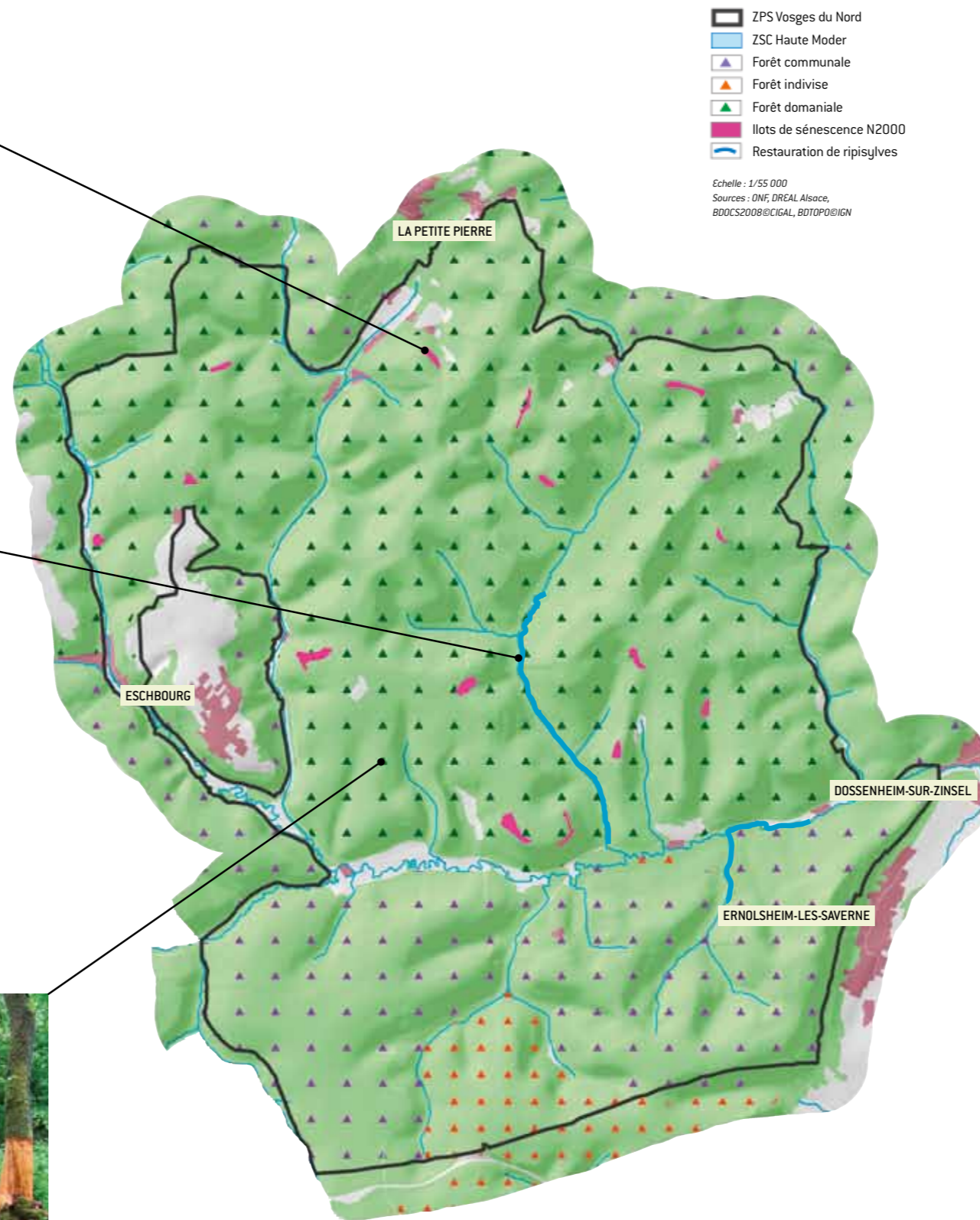
Travaux de restauration des ripisylves de la Zinsel du Sud et du Fischbaechel en forêts publiques dans le cadre de la gestion courante et du projet « Tempête et eau »
Photo : SYCOPARC



Inventaire ornithologique sur l'ensemble de la ZPS
Photo : David Hackel



Opération de lutte contre le Prunus serotina / Annelation
Photo : SYCOPARC



... ET D' ACTIONS À MENER



Développer des îlots de sénescence en forêts communales
Photo : SYCOPARC



Restaurer des peuplements dégradés par l'enrésinement : enrichissement par plantations de feuillus
Photo : SYCOPARC



Poursuivre les suivis ornithologiques et le monitoring forestier. Initier une étude sur les chauves-souris
Photo : SYCOPARC

Agir pour les forêts...

SITE NATURA 2000 « PAYS DE BITCHE »

DES EXEMPLES DE RÉALISATIONS...



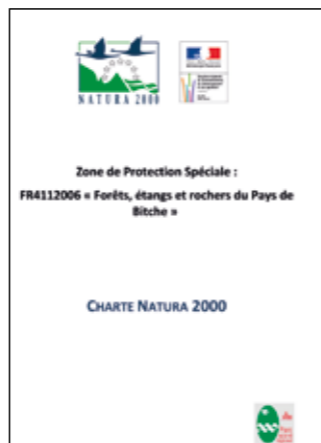
Contrat N2000 en forêt privée, en faveur de la régénération naturelle dans un fond de vallée tourbeux pour un retour du bouleau dans une ancienne plantation d'épicéas
Photo : SYCOPARC



Suivi annuel des pics, petites chouettes et faucon pèlerin pour étudier la dynamique des populations et mesurer l'effet des mesures de gestion
Photo : David Hackel



Accompagnement des martelages permettant la désignation des arbres « bios » en forêt domaniales
Photo : SYCOPARC



Signature de la charte Natura 2000 sur 1 000 ha de forêts privées pour augmenter la proportion d'arbres à cavités, de bois morts, pour réduire l'épicéa
Source : SYCOPARC

- ZPS Pays de Bitche
- ZSC Haute Moder
- Forêt communale
- Forêt domaniale
- Forêt privée Pimodan
- Travaux en faveur de la régénération naturelle

Echelle : 1/55 000
Sources : ONF, DREAL Alsace et Lorraine, BDOCS2008@CIGAL, BOTOPO@IGN



Réalisation de reportages par TV Cristal, pour découvrir ou redécouvrir les hôtes emblématiques de la ZPS : faucon pèlerin, chouette de tengmalm, chevêchette d'europe
Source : TV Cristal

... ET D' ACTIONS À MENER



Développer des îlots de sénescence dans des parcelles de feuillus de gros diamètres en forêts publiques et privées
Photo : SYCOPARC



Mener une réflexion sur la gestion cynégétique et expérimenter
Photo : David Hackel



Préserver les feuillus dans les parcelles dominées par le pin
Photo : SYCOPARC

Agir pour les rivières...

RETOUR SUR LES OBJECTIFS DE GESTION DURABLE...

...SITE NATURA 2000 « VOSGES DU NORD »

Restaurer et préserver la dynamique naturelle des ruisseaux et rivières sur grès

Maintenir la richesse et la fonctionnalité des zones humides

- Restaurer la continuité écologique et sédimentaire
- Maîtriser les remblais en zones humides
- Gérer la rivière en respectant sa dynamique naturelle et en limitant les interventions lourdes
- Mettre en place une gestion adaptée à la fragilité du milieu dans les forêts humides
- Réduire les surfaces de pessières et ne plus réaliser de plantations résineuses en zones humides

...SITE NATURA 2000 « PAYS DE BITCHE »

Préserver la dynamique naturelle des cours d'eau sur grès et la fonctionnalité des zones humides

- Maîtriser l'aménagement des vallées
- Assurer la continuité hydraulique, biologique et sédimentaire
- Conserver des zones humides fonctionnelles sur les plans hydraulique et écologique

LES OUTILS...

...LA CHARTE

ENGAGEMENTS

Favoriser les espèces végétales locales caractéristiques de l'habitat

Limiter l'utilisation des produits agro-pharmaceutiques pouvant entraîner la dégradation de l'habitat

Minimiser l'impact des travaux sur les zones humides / gestion douce

Autoriser l'accès aux parcelles engagées

Proscrire le dépôt et le stockage des déchets

Mettre en cohérence les documents de gestion forestière

RECOMMANDATIONS

Proscrire l'agrainage en zones humides

Lors de la rédaction du Docob Vosges du Nord, la possibilité d'inscrire des recommandations – engagements non contrôlés – dans la charte N2000 n'existait pas.

...LES CONTRATS

ENGAGEMENTS

Action de restauration ou de récréation de ripisylves

Travaux hydrauliques visant à la restauration de la fonctionnalité des rivières

Restauration de la diversité physique des cours d'eau

Aménagement ou effacement d'obstacle à la continuité écologique

Rappel : Aucune action contractuelle relevant de cette thématique ne sera abordée pour la ZPS Pays de Bitche. Le travail opérationnel sur les rivières et zones humides de ce territoire étant intégré à l'animation de la ZSC Haute Moder. Pour en savoir plus, se reporter au chapitre « Liens utiles », page 34.

...LA SENSIBILISATION, LA FORMATION

Formation à destination des gestionnaires forestiers

Actions de sensibilisation à destination des élus, du grand public, des scolaires

Lamproie de planer : une faible performance au saut d'obstacles

Source : Besson et al, 2009

Contrairement à l'anguille qui parcourt des milliers de kilomètres pour se reproduire dans la mer des sargasses au large du Mexique, la lamproie de planer se contente de déplacements prénuptiaux beaucoup plus courts (de l'ordre de quelques centaines de mètres à quelques kilomètres).

Ce poisson archaïque avec une bouche en ventouse, effectue de petits déplacements vers les têtes de bassin afin de trouver les bonnes conditions idéales à sa reproduction. La lamproie est exigeante, il lui faut creuser son nid dans des plages de graviers et de sables balayés par un courant régulier de 0,2 à 0,3 mètre/s.

Les ouvrages hydrauliques aménagés par l'homme (seuils de moulin, ponts, prises d'eau) en travers des cours d'eau sont souvent infranchissables pour cette espèce aux capacités de nage très limitées. Une étude récente menée dans le PNR du Morvan montre que la Lamproie ne peut nager plus de 15 secondes à 0,4 m/s et que ses pointes de vitesse ne peuvent excéder 0,8 m/s. Les chutes, même de faible dénivelé, et les pentes supérieures à 8% bloquent très vite ce piètre athlète.

En quoi les étangs altèrent la qualité d'un cours d'eau ?

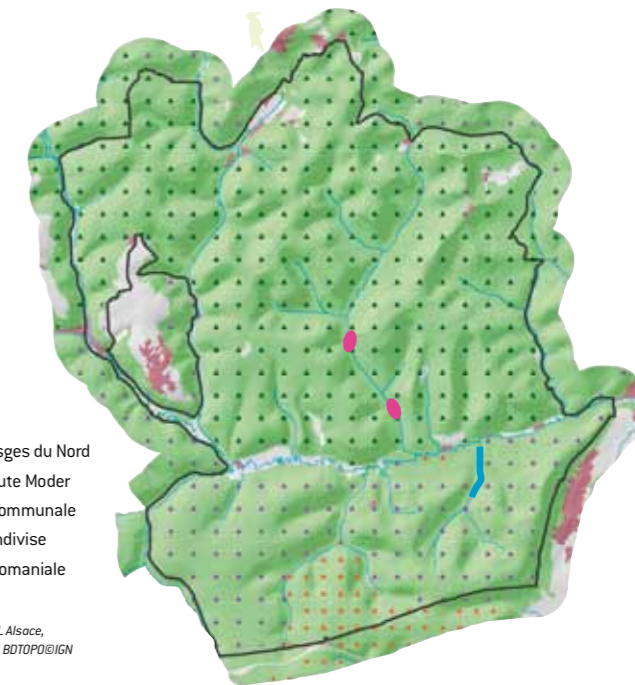
Rempli ou vidangé, un étang peut induire des nuisances importantes pour la rivière, milieu récepteur :

- diminution du débit du ruisseau
- augmentation de l'évaporation
- augmentation de la température, baisse du taux d'oxygène dans l'eau, variation du pH, enrichissement des eaux, rejets de matières en suspension lors des vidanges
- rupture du transport des sables, accumulation
- obstacle au libre déplacement des poissons sauvages
- introduction de poissons non indigènes voire invasifs avec des risques de propagation de maladies

Ces impacts négatifs sont variables selon la taille et la localisation de l'étang. Les effets cumulatifs des étangs en tête de bassin versant sont plus importants qu'en aval.

Agir pour les rivières...

... dans le site Natura 2000 « Vosges du Nord »



- ZPS Vosges du Nord
- ZSC Haute Moder
- Forêt communale
- Forêt indivise
- Forêt domaniale

Echelle : 1/70 000
Sources : ONF, DREAL Alsace, BDOCS2008@CIGAL, BDTOP0@IGN

DES EXEMPLES... ... DE RÉALISATIONS



Contrat N2000 et financement Fondation Electricité de Strasbourg, projet de restauration du Fischbaechel, porté par l'ONF : suppression d'une digue d'étang, reprofilage du lit mineur sur 30m, remplacement de buses sous-dimensionnées par un pont cadre en grès
Photos : SYCOPARC

Contrat N2000 porté par la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel et l'ONF visant à restaurer la continuité écologique sur le Rossbaechel et à réduire l'impact des dessertes forestières sur le cours d'eau
Photos : SYCOPARC

... D' ACTIONS À MENER

- Reconduire des projets de réduction de l'impact des pistes forestières sur les cours d'eau. Cas du Rossbaechel
- Poursuivre les opérations de restauration de la continuité écologique et de qualité physique des cours d'eau. Cas du Niederbaechel
- Résorber les enclaves privées en forêts publiques, pouvant permettre la suppression d'étang. Cas du Tieffenthal
- Intégrer dans les documents d'urbanisme la non création d'étangs dans les fonds de vallée

Agir pour les prairies...

RETOUR SUR LES OBJECTIFS DE GESTION DURABLE...

...SITE NATURA 2000 « VOSGES DU NORD »

Encourager une gestion extensive des prairies de fauche
Développer de nouvelles dynamiques locales garantes de la conservation d'espaces ouverts de qualité

- Maintenir les prairies
- Convertir des terres labourables en prairies

...SITE NATURA 2000 « PAYS DE BITCHE »

Maintenir une activité d'élevage extensif dans les fonds de vallée

- Maintenir les surfaces en herbe
- Limiter les apports d'intrants (engrais et produits agro-pharmaceutiques)
- Préserver les éléments fixes du paysage (haies, arbres, bosquets...)

LES OUTILS...

...LA CHARTE

ENGAGEMENTS

- Favoriser les espèces végétales locales caractéristiques de l'habitat
- Limitier l'utilisation des produits agro-pharmaceutiques pouvant entraîner la dégradation de l'habitat
- Autoriser l'accès aux parcelles engagées
- Proscrire le dépôt et le stockage des déchets
- Mettre en cohérence les documents de gestion forestière
- Maintenir les éléments paysagers existants
- Maintenir les prairies et les mégaphorbiaies et conserver leur intégrité

RECOMMANDATIONS

- Proscrire l'agrainage en zones humides

Lors de la rédaction du Docob Vosges du Nord, la possibilité d'inscrire des recommandations – engagements non contrôlés – dans la charte N2000 n'existait pas.

...LES CONTRATS

ENGAGEMENTS

- Gestion extensive des prairies, limitation de la fertilisation (30 à 40 unités d'azote) et du chargement
- Travaux hydrauliques visant à la restauration de la fonctionnalité des rivières
- Restauration de la diversité physique des cours d'eau
- Aménagement ou effacement d'obstacle à la continuité écologique

Rappel : Aucune action contractuelle relevant de cette thématique ne sera abordée pour la ZPS Pays de Bitche. Le travail opérationnel sur les rivières et zones humides de ce territoire étant intégré à l'animation de la ZSC Haute Moder.
Pour en savoir plus, se reporter au chapitre « Liens utiles », page 34.

...LA SENSIBILISATION, LA FORMATION

- Formation à destination des agriculteurs
- Actions de sensibilisation à destination des élus, du grand public, des scolaires

Un concours pour valoriser les « prairies fleuries », pourquoi, comment ?

Les prairies fleuries sont des herbages naturellement riches en espèces végétales et destinés à la production de fourrage pour l'alimentation du bétail (pâture ou foin). À la croisée des chemins entre agriculture, préservation de la biodiversité et qualité des produits fermiers, le concours entend montrer que production et biodiversité peuvent se rejoindre. Il vise à récompenser les agriculteurs qui relèvent le défi du maintien de la richesse en fleurs de leurs prairies tout en produisant un fourrage de qualité tant en termes de quantité de matière produite que de valeur nutritionnelle.



Un programme sur les prairies permanentes des Vosges du Nord

En 2010, parallèlement au lancement du premier concours prairies fleuries, le SYCOPARC a lancé une étude de caractérisation des prairies permanentes dans les Vosges du Nord, avec l'accompagnement scientifique de Laboratoire Agronomie et Environnement de l'Institut National Polytechnique de Lorraine. Cette étude vise à caractériser les différents types de cortèges floristiques des prairies, leur typicité agronomique (qualité du fourrage, potentiel de production), et leur rôle environnemental. En effet, les enjeux environnementaux des prairies sont multiples : préserver des sols, la qualité de l'eau et des rivières, freiner l'érosion de la biodiversité, lutter contre l'effet de serre.

Agir pour les prairies...

... dans le site Natura 2000 « Vosges du Nord » et « Pays de Bitche »

DES EXEMPLES...

...DE RÉALISATIONS

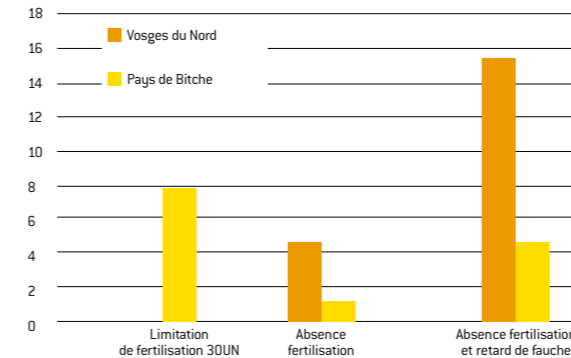
Bilan de la contractualisation agricole.

Surfaces de prairies en hectares engagées dans des mesures agro-environnementales :

20 ha engagés en 2008, soit 33% de la surface agricole utile (SAU)

14 ha engagés en 2011 et 2012, soit 16% de la SAU

Sources : DDT Bas-Rhin & SYCOPARC



■ ZPS Vosges du Nord & Pays de Bitche
■ ZSC Haute Moder
■ Espaces agricoles

Echelle : 1/70 000
Sources : ASP DREAL Alsace et Lorraine
BDOCS2008@CIGAL, BDTPO@IGN

...D' ACTIONS À MENER

- Réduire les apports d'engrais sur les prairies du Waldeck
- Animer et reconduire les programmes agro-environnementaux dans le Bas-Rhin (2013-2014) et en Moselle (2016-2017)
- Soutenir les élevages extensifs basés sur l'herbe et participer à l'émergence de filières de transformations de productions locales
- Valoriser auprès des élus et du grand public, les agriculteurs conciliant agronomie et environnement, gestion dite agro-écologique
- Diffuser les connaissances agronomiques et sanitaires liées à la gestion des prairies permanentes



Un animateur, le SYCOPARC

... DESIGNÉ PAR LE COMITÉ DE PILOTAGE

L'animateur Natura 2000 est une collectivité territoriale désignée par le Copil*, en son sein. Il est en charge de la mise en œuvre du Docob*.
Pour les sites Natura 2000 « Vosges du Nord » et « Pays de Bitche », cette mission incombe au SYCOPARC.

SON RÔLE ?

Motiver, coordonner et fédérer les acteurs du territoire autour d'objectifs communs, pour améliorer la prise en compte de l'environnement dans les activités humaines.

SES MISSIONS ?

METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU DOCOB

- Démarcher les **propriétaires** et les **gestionnaires** pour les motiver dans l'engagement à la charte et aux contrats Natura 2000 (dont les mesures agro-environnementales)
- Faciliter les projets d'acquisition ou de gestion d'intérêt collectif, apporter un appui technique

AMÉLIORER LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX NATURA 2000

- Conseiller les collectivités dans le développement de projets en lien avec les espaces naturels, dans la mise en place de programme de restauration des rivières
- Informer les porteurs de projet et accompagner la réalisation des études d'incidences
- Veiller à l'intégration des enjeux Natura 2000 dans les documents de programmation
 - Plans locaux d'urbanisme ou cartes communales
 - Documents de gestion forestière...

SUIVRE ET EVALUER

- Initier des suivis écologiques des espèces d'intérêt européen et/ou des actions menées
- Réactualiser les inventaires, collecter et synthétiser les connaissances générées par d'autres organismes, mettre à jour les bases de données
- Evaluer les actions menées, l'évolution des espèces et habitats d'intérêt européen

SENSIBILISER, INFORMER ET COMMUNIQUER

- Informer l'ensemble des acteurs du territoire (1) des objectifs de la politique Natura, (2) des enjeux environnementaux d'un territoire donné, (3) des moyens d'agir
Les supports produits par le SYCOPARC : l'exposition Natura 2000, les fiches espèces et habitats d'intérêt européen, les livrets-guides sur les cours d'eau et la forêt, les Docobs, les bulletins du SYCOPARCE
- Organiser des formations/des sessions d'échanges à destination des élus, des gestionnaires (forestiers, agriculteurs), des associations de pêche, des habitants
- Développer des offres pédagogiques à destination des scolaires, sensibiliser les enfants à leur environnement immédiat
- Produire un guide technique sur les rivières, à destination des élus, des habitants, des forestiers, des agriculteurs...

■ Pour accéder aux outils de sensibilisation et de communication disponibles, contacter le SYCOPARC / Coordonnées des animateurs Natura 2000, page 34.



Porter à connaissance à destination des décideurs ou porteurs de projet
Source : SYCOPARC



Les bons gestes pour nos rivières, un guide à lire et relire !
Source : SYCOPARC

Vous : gestionnaires, propriétaires, habitants...

VOUS ÊTES INTERESSÉS PAR LA DÉMARCHÉ...

... ET SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS

Pour répondre aux enjeux Natura 2000, il importe de bien connaître les richesses de son territoire et les bonnes pratiques de gestion pour les préserver.

■ Pour découvrir les richesses des sites Natura 2000, se reporter au chapitre « liens utiles », page 34.

... ET ÊTES DEMANDEUR D'UN CONSEIL ENVIRONNEMENTAL

Les animateurs Natura 2000 sont à votre disposition pour répondre à vos questions voire apporter un conseil environnemental. Ce service est gratuit.

- Vous voulez aménager un terrain en fond de vallée et être informés sur la réglementation ou être conseillé pour éviter de dégrader des milieux naturels intéressants
- Vous êtes confrontés à un problème d'érosion de berges et cherchez une information sur les techniques à utiliser et les obligations administratives à remplir
- Vous abritez des chauves-souris chez vous et souhaitez améliorer la cohabitation avec ces mammifères méconnus
- Vous possédez un étang et vous vous questionnez sur la nature des écrevisses présentes, la réfection des ouvrages hydrauliques...

VOUS VOULEZ VOUS ENGAGER...

... SIGNER LA CHARTE NATURA 2000

C'est s'engager pour une durée de 5 ans dans une **gestion durable de vos terrains** situés dans le site Natura 2000. Il s'agit de **respecter quelques mesures simples de bonne gestion des milieux naturels** (forêts, cours d'eau, prairies friches), dites « bonnes pratiques ».

La charte vous permet de bénéficier d'une **exonération de taxe sur le foncier non bâti** sur les parcelles inscrites. Le respect des engagements est susceptible d'être contrôlé.

... SIGNER UN CONTRAT NATURA 2000

Pour **participer activement à la préservation des espèces et des habitats d'intérêt européen**. Pour chaque site Natura 2000, un certain nombre d'actions peuvent faire l'objet de contrats entre un propriétaire de terrains situés dans le site et l'État. Ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans.

Engagez-vous, si par exemple :

- Vous voulez supprimer une plantation d'épicéas en mauvais état (sans réelle valeur économique) et/ou favoriser le retour d'arbres locaux
- Vous voulez créer des zones refuges forestières pour les oiseaux et les chauves-souris
- Vous possédez une portion de cours d'eau et voulez supprimer un seuil, une buse, un étang ou autres ouvrages gênant la libre circulation de l'eau et de la faune aquatique
- Vous exploitez des prairies permanentes et souhaitez bénéficier d'un soutien pour la gestion extensive de ces espaces

... PARTICIPER AUX SESSIONS DE FORMATION

Les animateurs des sites Natura 2000 organisent des sessions d'information ou de formation spécifiques sur la gestion durable de certains milieux naturels. Renseignez-vous : la participation est généralement gratuite !

■ Pour en savoir plus, se reporter aux chapitres « les outils Natura 2000 », « plans d'actions » et contacter le SYCOPARC / Coordonnées des animateurs Natura 2000, page 34



Fiche habitat « forêts »
Source : SYCOPARC



Arbres à cavités, un écosystème à préserver
Photo : SYCOPARC



Formation à destination des gestionnaires de forêts publiques
Photo : ONF



Répertoire, bibliothèque

COORDONNEES UTILES

SYNDICAT DE COOPERATION POUR LE PARC - SYCOPARC

• **Pour toutes questions :**

03 88 01 49 69 / fax 03 88 01 49 60
contact@parc-vosges-nord.fr
Maison du Parc / Château - BP 24
67 290 LA PETITE PIERRE

• **Les animateurs Natura 2000 :**

ZPS-ZSC Vosges du Nord 🐦

Sébastien MORELLE
03 88 01 47 36
s.morelle@parc-vosges-nord.fr

ZPS Pays de Bitche 🐦

Marie L'HOSPITALIER
03 88 01 49 69
m.lhospitalier@parc-vosges-nord.fr

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

• **Bas-Rhin :**

Service Environnement et Gestion des Espaces
Unité Espaces Naturels et Forestiers
03 88 88 91 00
14 rue du Maréchal Juin - BP 61003
67070 STRASBOURG cedex

• **Moselle :**

Service aménagement, biodiversité et eau
Unité patrimoine naturel et biodiversité
03 87 34 34 00
17 Quai Paul Wiltzer
57036 METZ cedex 01

LIENS UTILES

SITE DU SYCOPARC - PARC NATUREL REGIONAL DES VOSGES DU NORD

www.parc-vosges-nord.fr

- Les documents Natura 2000 : « Télécharger » / « Ressources documentaires »
- Les documents RNN Pays de Bitche : « Télécharger » / « Réserve naturelle du Pays du Bitche »
- Des informations sur la randonnée

PORTAIL NATIONAL NATURA 2000

www.developpement-durable.gouv.fr/-Natura-2000,2414-.html

- Zoom sur l'évaluation des incidences Natura 2000 : www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-Incidences.html.

SITE DREAL ALSACE / PORTAIL NATURA 2000

www.developpement-durable.gouv.fr/

- Document d'objectifs « Vosges du Nord » : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/docob-des-vosges-du-nord-a265.html
- Document d'objectifs « Haute Moder » : www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/docob-de-la-haute-moder-a264.html

SITE DREAL LORRAINE / PORTAIL NATURA 2000

www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r1435.html

- Document d'objectifs « Pays de Bitche » : www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/forets-rochers-et-etangs-du-pays-a4074.html



Lexique

Docob : Document d'objectifs – plan de gestion propre aux sites Natura 2000, intégrant les dimensions écologiques et socio-économiques

Habitat : Un habitat naturel ou semi naturel est un milieu qui réunit les conditions physiques et biologiques nécessaires à l'existence d'une espèce (ou d'un groupe d'espèces) animale ou végétale

Mégaphorbiaies : Friches humides à hautes herbes

Pessière : Plantation d'épicéa commun

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

ZPS : Zone de protection spéciale – site Natura 2000 Oiseaux

ZSC : Zone spéciale de conservation – site Natura 2000 Habitats



Coordinateur : **Marie L'Hospitalier - SYCOPARC**

Rédacteurs : **Marie L'Hospitalier, Sébastien Morelle, Cécile Bayeur, Loïc Duchamp et Jean-Claude Génot - SYCOPARC**

Comité de relecture : **SYCOPARC, Irène Bée, Cédric Ficht, Christophe Kimmel, Ludovic Lemaesquier, Evrard de Turkheim**

Conception : monsieurcantin
Imprimé en 2013 par Imprimerie Franck

Programme financé par :
DREAL Lorraine / DREAL Alsace /
FEADER / Agence de l'eau

